

## **Fermeture du PN 181 : motion**

J'entends les propos de Monsieur GARROT.

Je le dis ici très solennellement : nous n'avons jamais accepté la fermeture du PN 181.

Pour preuve mon refus de prendre l'arrêté de fermeture que le Préfet m'imposait.

Pour preuve les mesures compensatoires figurant dans le plan de circulation arrêté en Mars 2009.

Qui peut croire qu'un Maire reçoive favorablement une telle décision ? C'est pourtant un double procès qui a été instruit à ma charge : procès en sorcellerie, procès en passivité.

Dans ce débat, on mesure combien la dimension politique n'est pas absente.

Nous partageons la gêne, l'inquiétude, les problèmes rencontrés par les habitants, riverains, les visiteurs dont nous sommes solidaires. Nous mesurons l'impact auprès des socio-professionnels et la conséquence sur leurs activités. Nous constatons les difficultés toujours régnantes à :

- réguler les flux de circulation à certaines heures ;
- contenir les excès de vitesse ;
- faciliter les accès pour les riverains des quartiers touchés par cet arrêté

Comme chacun a pu le constater, la Municipalité a pris le problème immédiatement à bras le corps.

Mais malgré les nombreuses interventions intentées, aux côtés des riverains, auprès du Ministère des Transports, de Réseau Ferré de France et de la SNCF, elle continue de supporter seule les conséquences et les coûts induits par cette décision.

C'est pourquoi, à défaut de pouvoir obtenir la réouverture du PN 181 et dans l'attente d'une décision de justice en cours, le Conseil Municipal de la Ville de Lourdes demande aux services de l'Etat, du Conseil Général, de la SNCF, et de RFF de mettre en œuvre tous les moyens visant à améliorer et résoudre cette situation.